

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Novembre 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/11/01**

Date de la convocation	05 / 11 / 2018
	<b>Votes : 22</b>
Présents : 20	Pour : 21
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 02	Abstention : 01

L'an deux mille dix huit et le quinze novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr ALAMBERT Elie à Mr VALERO Claude

Objet : Autorisation donnée au Centre Communal d'Action Sociale de souscrire un emprunt

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181115-2018-11-01-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2018  
Date de réception préfecture : 19/11/2018

Vu la demande formulée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales stipulant que « *les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal* ».

Le CCAS envisage de contracter un emprunt sur le budget de l'EHPAD Vincent Badie sis à PAULHAN-8 avenue de Campagnan.

Cet emprunt permettra de financer les travaux de mise en conformité de la cuisine et des 23 chambres, plus particulièrement les salles de bains de cet établissement.

Ce prêt, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, présente les caractéristiques suivantes :

- o Montant du prêt : 342 152,21 euros
- o Durée du prêt : 25 ans
- o Périodicité des échéances : échéances trimestrielles
- o Remboursement du capital : Amortissement prioritaire
- o Taux d'intérêt : 1,35 %

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CCAS sollicite l'avis conforme du Conseil Municipal pour pouvoir souscrire ce prêt.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'avis conforme.

Où l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 Abstention,

- Emet un avis favorable à la souscription du prêt mentionné ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181115-2018-11-01-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2018  
Date de réception préfecture : 19/11/2018